

**Maître d'ouvrage : Agence de Développement Rural et d'Aménagement  
Foncier (ADRAF)**

**Marché de travaux pour la rénovation de l'antenne de l'ADRAF de  
Koné**

**Cahier des charges**



Date limite de remise des offres : **Lundi 3 octobre 2022 à 12h00**

## Table des matières

|      |  |   |
|------|--|---|
| I.   | Objet de la consultation .....                       | 3 |
| II.  | Présentation du projet .....                         | 3 |
| 1)   | Présentation de la situation actuelle :.....         | 3 |
| 2)   | Objectif du programme .....                          | 3 |
| 3)   | État d'avancée du projet .....                       | 5 |
| III. | Remise des offres .....                              | 5 |
| IV.  | Personnes à contacter .....                          | 5 |
| V.   | Documents envoyés par le maître d'œuvre :.....       | 5 |
| VI.  | Documents attendus à la réception des offres : ..... | 5 |

## I. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur des travaux de rénovation de l'antenne de l'ADRAF de Koné avec un impératif d'achèvement programmé **au 30 novembre 2022**.

## II. Présentation du projet

### 1) Présentation de la situation actuelle :

L'antenne de l'ADRAF, située à Koné, présente des désordres dues à l'usure des matériaux, notamment exposés aux aléas climatiques. Des travaux de reprise ou de remplacement sont nécessaires concernant le revêtement de sol (carrelage), le bloc cuisine, l'isolation du car port ainsi que la coursive extérieure.

### 2) Objectif du programme

#### Revêtement de sol :

- Démolition du revêtement de sol existant dans la coursive extérieure, le réfectoire et le bureau du chef d'antenne (Lot n°1 - Article n°101) ;
- Dans la coursive extérieure, fourniture et pose d'un nouveau carrelage antidérapant spécifique aux conditions extérieures ou par un béton antidérapant (variante acceptée) (Lot n°1 - Article n°102) ;
- Fourniture et pose d'un carrelage intérieur dans le réfectoire et le bureau du chef d'antenne (Lot n°1 - Articles n°103 et n°104).

#### Réfectoire :

- Modifier le bloc cuisine en installant un nouveau meuble bas avec évier et un nouveau meuble



Sol de la coursive  
extérieure



Sol du réfectoire

haut, d'une largeur maximale de 2m pour être installé entre la porte d'accès au réfectoire et le mur (Lot n°2 - Article n°207).

### **Carport :**

- Reprendre les désordres sur la sisalation de la toiture du carport extérieur ou la retirer entièrement (Lot n°3) ;
- Relier la toiture du carport à la façade est du bâtiment pour protéger la porte d'accès au



Sisalation du carport à reprendre



Etanchéité du pignon de la façade est et de la porte d'accès à refaire réfectoire des intempéries ou installer une pergolas au-dessus de cette même porte (Lot n°3).

### **Coursive extérieure :**

- Reprise ponctuelle des désordres du sous-plafond (latte manquante, à refixer, ...) (Lot n°2 - Article n°208) ;
- Eclairage néon à remplacer par un éclairage LED avec minuteur (Lot n°4 - Article n°401).



Sous-plafond à reprendre



Eclairage à modifier

### **3) État d'avancée du projet**

La dépose et la repose de nouvelles menuiseries (portes, fenêtres, persiennes) ainsi que des volets ont été réalisées en 2021.

### **III. Remise des offres**

Les offres pourront être déposées de 3 manières :

- par mail, contre accusé de réception envoyé en retour : [adraf@adraf.nc](mailto:adraf@adraf.nc)
- au bureau de l'ADRAF à Nouméa, contre récépissé : 1 rue de la Somme, Nouméa
- à l'antenne de Koné, contre récépissé : 332 rue Lucien Allard, Koné

### **IV. Personnes à contacter**

À Koné, pour les renseignements techniques :

Émilienne MARHADOUR, tél : 47 76 00, [emilienne.marhadour@adraf.nc](mailto:emilienne.marhadour@adraf.nc)

À Nouméa, pour les renseignements administratifs :

Waié CARLIEZ, tél : 25 86 05, [waie.carliez@adraf.nc](mailto:waie.carliez@adraf.nc)

### **V. Documents envoyés par le maître d'œuvre :**

- Le présent cahier des charges ;
- DQE vierge à remplir.

### **VI. Documents attendus à la réception des offres :**

- DQE rempli, signé ;
- Planning prévisionnel signé ;
- Note technique synthétique complémentaire.

L'entreprise est invitée à mettre en valeur, même brièvement, les démarches favorables à l'environnement qu'elle met en œuvre, ainsi que ses démarches favorables à l'insertion sociale : emplois de personnes handicapées, formation interne, embauches de personnes éloignées de l'emploi, etc.